

DÉPARTEMENT

DE

PIGEONS VOYAGEURS

(Exécution des loi et décret du 22 juillet 1896)

° RÉGION

NOTICE INDIVIDUELLE

du Sieur *Fournier, Lucien, Charles, Guillaume*
demeurant à *Amiens 149, rue de Blausout.*
autorisé { par arrêté du Préfet de _____ } en date du _____
 { par décision ministérielle }
à ouvrir un colombier de pigeons voyageurs.

ÉTAT CIVIL

Nom : *Fournier*
Prénoms : *Lucien, Charles, Guillaume*
Surnom : "*"*
Né à *Montauban (Tonne), le 29 Mai 1912.*
Profession : *Sergent rengagé au 51. R. d'infanterie*
Nationalité du père : *français à Amiens.*

NATIONALITÉ D'ORIGINE

Mentionner si le colombophile est français, étranger ou naturalisé

Français

SITUATION MILITAIRE

Armée active ; disponibilité ; réserve ; armée territoriale ou libération de toute obligation militaire

Armée active.

2H35/2 Archives municipales et communautaires d'Amiens. Notice individuelle de pigeons voyageurs, recto du formulaire, 19 juin 1939.

RÉSIDENCE

Indiquer depuis combien de temps le colombophile habite la localité de sa résidence actuelle, et, s'il est étranger, mentionner sa résidence précédente, avec indication de la déclaration souscrite par lui, conformément à la loi du 8 août 1893. — Lieu et date de cette déclaration.

Depuis 3 ans.

EMPLACEMENT DES COLOMBIERS

Indiquer le lieu dans lequel le colombophile a été autorisé à installer son colombier

Dans la cour de mon habitation (face N° 0)
Le colombier sera situé à quelques mètres de
la Caserne Dejean (Bureau de Recrutement) et à
moins de 10 kms du Centre d'Aviation de Glisy
(4 kms environ)

MORALITÉ

Conduite : bonne
Considération : bonne
Position de famille : Marié - 4 enfants
Situation de fortune : modeste
Attitude au point de vue national : correcte
Antécédents : bons
Condammations : rien

OBSERVATIONS ET AVIS

du Maire

avis favorable

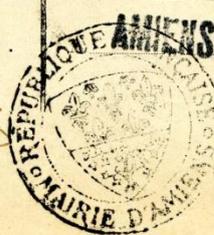
du Maire
~~Préfet~~

avis favorable

A Amiens le 19 JUIN 1939 193



Stulbert



Le Maire, Fouché

19 JUIN 1939
193

2H35/2 Archives municipales et communautaires d'Amiens. Notice individuelle de pigeons voyageurs, verso du formulaire, 19 juin 1939.

PIGEONS VOYAGEURS

1^{re} RÉGION MILITAIRE

NOTICE INDIVIDUELLE

du Sieur Delhomel Louis
 demeurant à Guiseux, rt. d'Abbeville 289.
 autorisé { par arrêté du Préfet de la SOMME } en date du _____
 { par décision ministérielle }
 à ouvrir un colombier de pigeons voyageurs.

ÉTAT CIVIL

Nom : DELHOMEL
 Prénoms : Louis Charles, Surnom : _____
 Né à Frévent (P.S.C.) le 7 novembre 1918
 Profession : municipal
 Nationalité du père : français

NATIONALITÉ D'ORIGINE

Mentionner si le colombophile est français, étranger ou naturalisé.

française

Société colombophile à laquelle appartient le postulant (dénomination et siège).

La Concorde - 29. rue Paul Tellier

SITUATION MILITAIRE

Armée active ; disponibilité ; réserve ; armée territoriale ou libération de toute obligation militaire

réserve

2H35/2 Archives municipales et communautaires d'Amiens. Notice individuelle de pigeons voyageurs, recto du formulaire, 10 janvier 1946.

RÉSIDENCE

Indiquer depuis combien de temps le colombophile habite la localité de sa résidence actuelle, et, s'il est étranger, mentionner sa résidence précédente, avec indication de la déclaration souscrite par lui, conformément à la loi du 8 août 1893. — Lieu et date de cette déclaration.

Demeure à Amiens depuis le 20.11.1918

EMPLACEMENT DES COLOMBIERS

Indiquer le lieu dans lequel le colombophile demande à installer son colombier ou a été autorisé précédemment à détenir des pigeons voyageurs.

Colombier installé dans la cour de son habitation

Le colombier est-il en vue d'un terrain d'aviation ou d'un emplacement militaire ? *non*

MORALITÉ

Conduite :

bonne

Considération :

bien considérée

Position de famille :

marié - sans enfants

Situation de fortune :

son salaire : 1250 f. par semaine

Attitude au point de vue national et en particulier durant l'occupation allemande :

bonne

Antécédents :

rien

Condammations :

rien

OBSERVATIONS ET AVIS

du Maire

favorable

du

Préfet



, le 10 JAN. 1946 194

P. D. D.
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué

P. D. D.

A _____, le _____ 194

Le _____
Préfet,

2H35/2 Archives municipales et communautaires d'Amiens. Notice individuelle de pigeons voyageurs, verso du formulaire, 10 janvier 1946.